

Allocation de subsides fédéraux pour des projets forestiers

Décisions de la Division Forêts

- Commune de Rossinière VD, Equipements de desserte, Piste forestière des Clous Dimi
N° de projet 421.1-VD-2057/0002
- Commune de Divers JU, Amélioration des conditions de gestion, Amélioration des conditions de gestion 2007
N° de projet 421.2-JU-2025/0001
- Commune de Troistorrents VS, Equipements de desserte, Forêt de la Jeur
N° de projet 421.1-VS-2095/0001
- Communes de Bassecourt, Undervelier JU, Mesures sylvicoles à fonction protectrice particulière, SY C Le Pichoux
N° de projet 411.3-JU-1001/0007
- Communes de Develier, Mettembert JU, Mesures sylvicoles à fonction protectrice particulière, SY C Les Rangiers–Haut Plateau
N° de projet 411.3-JU-1001/0006
- Communes de Les Enfers, Goumois, Le Noirmont, Les Pommerats, Soubey JU, Mesures sylvicoles à fonction protectrice particulière, SY C Fran-ches Montagnes
N° de projet 411.3-JU-1001/0005
- Communes de Chandolin, Vissoie VS, Ouvrage et installations de protection, Route Sierre–Vissoie 3
N° de projet 431.1-VS-3045/0003

Voies de recours

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif fédéral, case postale, 3000 Berne 14, dans les 30 jours qui suivent la réception de la notification (art. 46, al. 1 et 3, LFO; art. 14 LCPR). Le recours sera présenté en deux exemplaires; il indiquera les conclusions, motifs et moyens de preuve et portera la signature du recourant ou de son mandataire.

Les personnes habilitées à recourir pourront consulter les décisions et les dossiers des projets auprès de la Division forêts, Worblentalstrasse 68, 3003 Berne, dans le délai imparti pour les recours et après s'être annoncées par téléphone (031 324 78 53/324 77 78).

25 septembre 2007

Office fédéral de l'environnement